



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL050

Date de convocation : 30 novembre 2018

Affichage du compte-rendu : 13 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : RAM - DÉLIBÉRATION DE VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

L'an deux mille dix huit, le six décembre à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Muriel PETIT (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Gilles BARRET (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Souade KACI, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a engagé un travail de plusieurs mois pour élaborer le projet éducatif et le règlement intérieur de la structure.

Les assistantes maternelles du RAM se sont rencontrées dans le cadre d'ateliers créatifs au cours desquels chacune a pu apporter sa contribution à la construction du projet éducatif. Une vingtaine d'assistantes maternelles a pris une part très active à l'élaboration des documents.

À chaque fin d'étape les documents ont été transmis à l'ensemble des assistantes maternelles inscrites au RAM, laissant à chacune la possibilité de contribuer à ce travail collectif.

Par ailleurs et en conséquence, le règlement intérieur a été mis à jour et limité aux modalités d'organisation de la vie quotidienne du RAM.

Le projet éducatif s'organise autour des grandes lignes suivantes :

- Les valeurs du RAM

Les grands principes pour grandir en toute confiance.

Les valeurs qui guident les assistantes maternelles dans leur métier.

Les valeurs importantes apportées pour que le RAM soit un lieu favorable au public.

- Les objectifs du RAM

Les objectifs sont fixés en fonction de valeurs portées par le RAM et partagées par les assistantes maternelles.

- Les missions du Relais Assistants Maternelles
- L'implication des Assistantes maternelles au RAM

Les modalités de l'implication.

Les différents moyens mis en œuvre pour accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation et dans leur activité.

- La professionnalisation des assistantes maternelles
- Un partenariat important pour le développement des projets en faveur du jeune enfant

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le président à valider et à signer le projet éducatif et le règlement intérieur du RAM, ci-joints.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902734-20181206-CCAS_2018DL050-DE



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

18 D - rue des Marronniers
69960 CORBAS



RÈGLEMENT INTERIEUR

Table des matières

Préambule.....	3
I. L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	3
a) Les coordonnées du RAM.....	3
b) Le personnel.....	3
c) Les amplitudes d'ouverture et fermetures annuelles.....	4
d) La capacité d'accueil.....	4
e) Les publics accueillis.....	4
f) Les conditions de sécurité et d'hygiène.....	5
II. LES ACTIVITÉS PROPOSÉES.....	6
III. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION AU RAM.....	6
a) Pour les parents.....	6
b) Pour les assistants maternels et les professionnels de l'accueil à domicile.....	6
c) Responsabilités et assurances.....	7
AUTORISATIONS : PARENTS.....	8
AUTORISATIONS : ASSISTANTS MATERNELS ou GARDE A DOMICILE.....	9

Préambule

Le Relais Assistants Maternels (R.A.M) fonctionne conformément :

- aux dispositions de **la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005** relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux.
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, **toutes modifications étant applicables.**
- aux dispositions du règlement intérieur ci-après et à toutes les dispositions applicables en la matière.

L'accès au Relais Assistants Maternels **est libre, volontaire et gratuit.**

Le R.A.M bénéficie du soutien financier de la CAF du Rhône.

Les missions de tous les Relais Assistants Maternels ont été définies par une circulaire de la CNAF (n° 2001-213) et s'organisent autour de 4 axes principaux :

- 1) Animer un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.**
- 2) Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément.**
- 3) Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.**
- 4) Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.**

I. L'ACCUEIL DU PUBLIC

a) Les coordonnées du RAM

**Relais Assistants Maternels
Espace Lachenal
18 D rue des Marronniers
69960 Corbas**

**Permanence à la Pagode
45 - 47 Chemin de Grange Blanche
69960 Corbas**

Tél. : 04.72.50.70.09
Mail : relais.assmat@ville-corbas.fr

b) Le personnel

● L'équipe professionnelle

- La directrice de l'Action Sociale
- Deux animatrices Responsables du RAM : éducatrices de jeunes enfants
- L'agent d'entretien

● Les stagiaires

Le RAM peut accueillir des stagiaires. Les animatrices accompagnent et assurent leur encadrement ainsi que l'organisation du stage en lien avec les objectifs fixés par l'établissement.

c) Les amplitudes d'ouverture et fermetures annuelles

Le RAM est ouvert du mardi au vendredi en fonction d'un planning affiché à l'entrée. L'accueil des familles se fait sur rendez-vous, pris auprès des animatrices du RAM.

La permanence à la Pagode a lieu le mercredi de 13h30 à 16h30.

Il est prévu au minimum 3 semaines de fermeture durant la période d'été et deux semaines pour la période de fin d'année : **les dates de fermeture seront planifiées chaque année, au cours du 1^{er} trimestre.**

d) La capacité d'accueil

Un effectif de **38 enfants** est autorisé dans les locaux **pour deux animatrices** (cf. autorisation de fonctionnement du RAM délivrée par la PMI).

Un effectif est réduit à **19 enfants** accueillis lorsque le temps collectif est assuré par **une seule animatrice.**

Le nombre d'enfants peut être restreint pour certains temps (intervenants).

Au delà de ces effectifs, enfants et adultes se verront refuser l'accès au RAM.

e) Les publics accueillis

Les animatrices du RAM se tiennent à l'écoute et offrent un accueil personnalisé au public (permanences téléphoniques, accueil avec RDV) :

- aux professionnels de l'accueil individuel : aux Assistants Maternels agréés par la Métropole, aux futurs candidats à l'agrément et aux professionnels exerçant au sein du foyer familial dans le cadre de la garde à domicile.
- aux parents et futurs parents employeurs.
- aux enfants âgés de 0 à 6 ans accueillis et gardés par les professionnels de l'accueil individuel.

f) Les conditions de sécurité et d'hygiène

Les temps de rencontres et d'échanges au sein du RAM s'organisent sur le respect mutuel

Une période d'adaptation est proposée pour l'ensemble des enfants participant aux activités du RAM (temps collectifs, temps de professionnalisation).

- Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance des adultes qui les accompagnent.
- Pour des raisons de sécurité : lorsqu'un adulte quitte le RAM, il avertit l'animatrice de son départ.
- L'alimentation n'est pas autorisée dans les locaux sauf lors des goûters collectifs.
- Le port de chaussons ou sur-chaussures est obligatoire dans la salle de vie.
- Les téléphones portables sont éteints ou en mode avion afin d'éviter les ondes.
En cas d'urgence, le numéro du RAM 04 72 50 70 09 ou du CCAS 04 37 25 30 68 peut être communiqué aux parents-employeurs et aux familles des professionnels.
- Afin d'éviter tout litige et par respect du droit à l'image, la prise de photo sera limitée aux enfants accueillis par les professionnels et / ou leurs propres enfants. Les photos ne doivent pas être diffusées sur les réseaux sociaux.
- Pour l'organisation des temps collectifs, les absences doivent être signalées par mail ou par téléphone, au plus tard le matin même.
- **Cas d'exclusion** : maladies contagieuses, maladies infantiles, notamment en cas de fortes fièvres, de gastro-entérite, de poux (sans traitement) et de conjonctivite.
L'animatrice peut prendre la décision d'un refus d'un enfant.
- Les enfants nés à partir de 2018 doivent être à jour de toutes leurs vaccinations pour participer aux temps d'animation du RAM.

Les règles d'utilisation des espaces et du matériel

- L'accès à la cuisine est **strictement interdit aux enfants : la porte doit rester fermée.**
- L'accès à la salle de motricité, ateliers manuels et à la cour extérieure nécessitent la présence obligatoire d'un adulte.
- La porte après la salle de réunion doit rester fermée.
- Les adultes doivent inviter l'enfant à prendre soin du matériel et des livres.
- Les adultes et enfants sont invités à ranger la salle de jeux.
- Les adultes participent au nettoyage des tables et du matériel lors des activités.
- L'espace lecture reste un lieu calme. Les cascades, les sauts ne sont pas autorisés dans cet espace.
- Les plus grands ne doivent pas courir dans la salle commune.

- Pour la structure toboggan :
 - les jouets sont interdits dans la structure,
 - le toboggan ne peut pas être remonté.

II. LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Le programme des activités du RAM est communiqué de manière régulière à tous les utilisateurs inscrits au RAM par voie postale ou courrier électronique.

Les différents types d'actions :

▪ Les temps collectifs

Le temps collectif peut être constitué :

- de 2 groupes d'une heure de 9h à 10h et de 10h à 11h.
- ou d'un seul groupe de 2h de 9h à 11h
- ou d'une journée en collectivité suite à :
 - **des temps de professionnalisation des assistantes maternelles (groupe d'analyse de la pratique, formation continue, intervenants).**
 - **des conférences**
 - **des permanences PMI**

III. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION AU RAM

a) Pour les parents

Pour que l'assistante maternelle accède au RAM (temps d'animations et de professionnalisation), il faut que l'enfant soit inscrit par ses parents.

Pièces à fournir :

- x Remplir la fiche administrative et les autorisations,
- x Fournir l'attestation responsabilité civile ainsi que la photocopie des vaccinations,
- x Respecter le Règlement Intérieur des Relais affiché dans les locaux.

b) Pour les assistants maternels et les professionnels de l'accueil à domicile

Rendez-vous avec l'animatrice et fournir les pièces suivantes :

- x Remplir la fiche administrative et les autorisations,
- x Fournir la copie de l'agrément en cours (pour les assistants maternels),

- x Remplir le planning de présence des enfants gardés (pour les assistants maternels),
- x S'assurer que l'enfant présent au RAM soit inscrit par ses parents,
- x Respecter le Règlement Intérieur du relais affiché dans les locaux.

c) Responsabilités et assurances

L'assistant maternel ou le professionnel de l'accueil à domicile reste seul responsable de l'enfant gardé et ne peut déléguer à quiconque cette responsabilité ; même à un membre de sa famille.

Exception autorisée : l'enfant peut être gardé par un autre assistant maternel agréé avec accord des parents.

Toutefois l'enfant pourra être gardé au sein du RAM si son assistant maternel est appelé à exercer une activité soit dans les mêmes locaux, soit à l'extérieur (bibliothèque, intervenants, formations...). Dans ce cas, une autorisation est demandée aux parents.

L'assistant maternel en charge de l'enfant est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle, ainsi que des objets lui appartenant (poussette, jeux, vêtements, bijoux, argent...).

Lorsque les parents sont présents au Relais Assistants Maternels, ils sont responsables de leur(s) enfant(s).

La structure prévoit par son activité une assurance pour ses activités.

AUTORISATIONS : PARENTS

NOM du PARENT :..... NOM DE L'ENFANT :
.....

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur
- Je remets aux responsables du RAM :
 - La copie d'attestation d'assurance responsabilité civile
 - Les autorisations nécessaires pour l'accueil de mon enfant
 - Le justificatif des vaccinations

I. SOINS D'URGENCE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
autorise le personnel du Relais Assistants Maternels à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence, pour mon enfant.....si l'assistant maternel est empêché d'agir.

II. LES SORTIES DANS LE CADRE DU RELAIS

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
autorise la participation de mon enfant à toute sortie organisée par le Relais Assistants Maternels en utilisant les moyens de transport en commun, le véhicule de son assistant(e) maternel(le).

III. GARDE ÉVENTUELLE AU SEIN DU RELAIS

Je soussigné(e) Madame,
Monsieur..... autorise le Relais Assistants Maternels à organiser la garde de mon enfant..... au sein du RAM, si son assistant(e) maternel(le) est appelé(e) à exercer une activité dans le cadre de celui-ci, soit dans les mêmes locaux, soit à l'extérieur.

IV. PRISE DE PHOTOS

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur,.....

- autorise
- n'autorise pas

la prise de photos de notre enfant..... dans le cadre des activités du RAM.

A Corbas, le
.....
« Lu et approuvé » Signature des parents

AUTORISATIONS : ASSISTANTS MATERNELS ou GARDE A DOMICILE

NOM ET PRENOM DU PROFESSIONNEL :

.....

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur
- Je remets aux responsables du RAM :
 - La copie d'attestation d'assurance responsabilité civile à jour
 - La copie d'attestation d'assurance responsabilité professionnelle à jour
 - La copie de l'agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile) en cours de validité

A Corbas, le
« Lu et approuvé »
Signature de l'assistant maternel ou
garde à domicile



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

RAM

18 D rue des Marronniers
69 960 CORBAS

Permanence à la Pagode
45-47 Chemin de Grange Blanche
69960 CORBAS



PROJET EDUCATIF

INTRODUCTION

Politique Petite Enfance de Corbas

La ville de Corbas affirme sa volonté de participer à l'éducation des jeunes enfants, dans le champ de ses compétences dans le cadre du Plan Éducatif Local (PEL) adopté par la délibération n°120/2009 du 26 novembre 2009.

Les valeurs sous-jacentes à cette volonté sont celles de notre République : la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Elles sont aussi le respect, la tolérance, l'altruisme, la solidarité, le développement durable, la paix, la laïcité.

La ville souhaite particulièrement veiller à ce que les actions mises en œuvre soient accessibles à chacun, quelles que soient les origines, les convictions, le quartier de résidence ou la situation économique et sociale.

Le PEL insiste sur la notion d'éducation des jeunes générations et sur le fait que chacun doit y prendre part. Les Relais Assistants Maternels (RAM) ont vocation à s'inscrire dans cette orientation en mobilisant la sphère familiale et celle de la vie sociale quotidienne. Les RAM interviennent légitimement pour traduire en action cette volonté éducative municipale, en soutenant et en mobilisant ses partenaires et usagers dans le cadre de transversalités institutionnelles et d'un partenariat fort dans les champs notamment éducatifs et sociaux.

Par le biais du PEL, il s'agit de permettre aux familles d'avoir le choix d'organiser l'accueil du jeune enfant selon leurs aspirations et leur organisation, de favoriser les relations de coopération éducative confiante entre les parents et autres éducateurs : les RAM constituent un outil privilégié au service de cet objectif.

Le PEL rappelle que les temps passés par l'enfant en dehors des sphères familiales et scolaires sont riches d'expériences et qu'ils contribuent à leur éducation et à leur autonomie. En constituant un lieu d'éveil adapté à la petite enfance, les RAM contribuent à prolonger l'action éducative familiale et préparent le jeune enfant à l'entrée dans la vie sociale.

Conformément à la réglementation, les RAM se sont engagés dans la rédaction de leur projet éducatif. Ce travail a été construit avec les assistant(e)s maternel(le)s qui ont pu participer à toutes les étapes d'élaboration de ce projet.

L'historique

Le premier RAM de Corbas a été créé le 1^{er} septembre 1996, à l'initiative des élus, des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et d'un regroupement d'Assistants Maternels de la ville de Corbas, avec le soutien de la CAFAL.

Le deuxième RAM a été créé le 1^{er} novembre 2010 afin de proposer un service

de proximité.

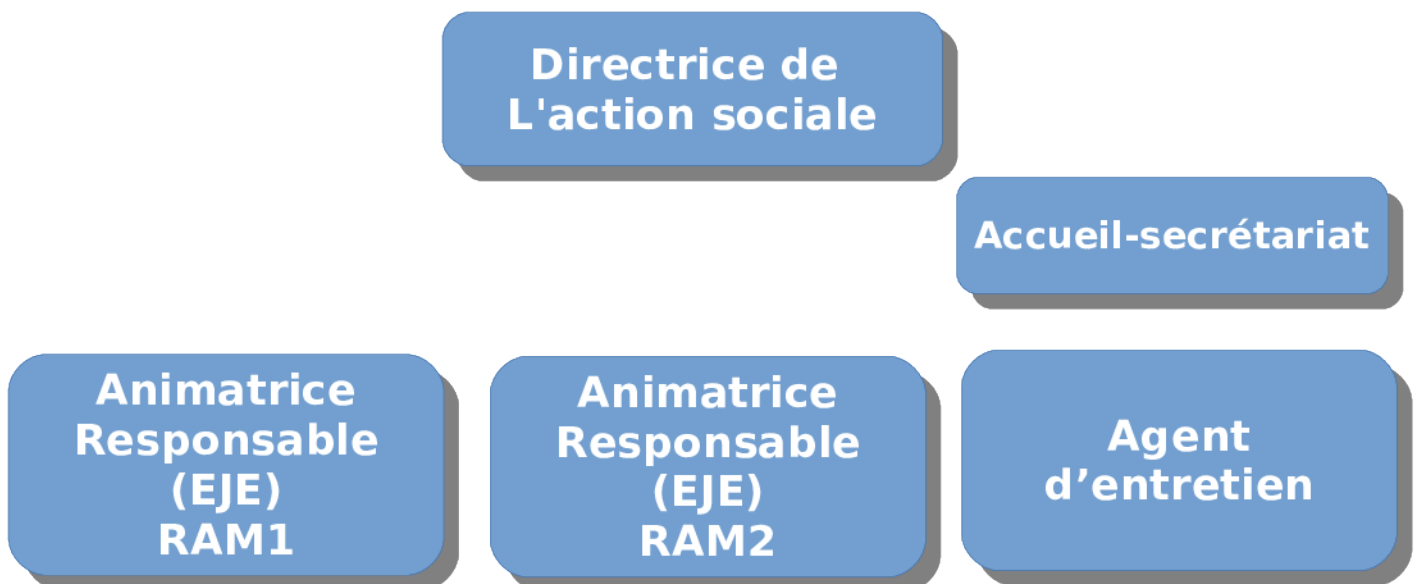
Aujourd'hui les deux RAM offrent sur le territoire communal, deux antennes situées sur deux espaces nommés respectivement Lachenal et la Pagode.

Les RAM dépendent du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Corbas. Ils s'inscrivent dans le « Contrat Enfance et Jeunesse » (CEJ) passé entre la ville de Corbas et la CAF de Lyon.

Ils sont financés par la ville de Corbas et la CAF de Lyon. Cette dernière délivre un agrément dans le cadre d'une prestation de service renouvelable tous les 4 ans.

Le Relais Assistants Maternels est un lieu d'accueil, d'informations, d'animations, d'échanges, de rencontres et d'écoute.

L'équipe professionnelle



Les valeurs des RAM

Les grands principes pour grandir en toute confiance

Classement des dix grands principes de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant par les assistantes maternelles de la commune de Corbas

1. Pour grandir sereinement, l'enfant a besoin qu'on l'accueille quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.
2. L'enfant, fille ou garçon, a besoin qu'on le valorise pour ses qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui l'accompagnent. C'est la construction de son identité.
3. L'enfant avance à son propre rythme et développe toutes les facultés en même temps : pour lui, tout est langage, corps, jeu, expérience. Il a besoin que l'on communique avec lui, les notions de temps et d'espace sont nécessaires pour jouer librement et pour exercer ses multiples capacités.
4. Pour que l'enfant soit bien traité, il est nécessaire que les adultes qui l'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter, échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
5. Pour se sentir bien et avoir confiance en lui, l'enfant a besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance son désir d'apprendre, de se socialiser et de découvrir.
6. L'enfant a besoin que les personnes qui prennent soin de lui soient bien formées, qu'elle s'intéressent aux spécificités de son très jeune âge et à sa situation d'enfant qui leur est confiée par son ou ses parents.
7. L'enfant est sensible à son entourage proche et au monde qui s'offre à lui. Il se sent bien accueilli quand sa famille est bien accueillie, car ses parents constituent son point d'origine et son port d'attache.
8. L'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à son éveil.
9. Le contact réel avec la nature est essentiel à son développement.
10. L'enfant développe sa créativité et éveille ses sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Il s'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Les valeurs qui guident les assistantes maternelles dans leur métier

- ✓ La confiance
- ✓ La responsabilité et la bienveillance
- ✓ L'éveil et le respect
- ✓ Le plaisir, le bien-être, l'apprentissage et la tolérance

Les valeurs importantes apportées pour que les RAM soient un lieu favorable au public

- ✓ La sociabilité et le respect
- ✓ La bienveillance et le plaisir
- ✓ L'éveil, la découverte et l'entraide

Les objectifs des RAM

Les objectifs sont fixés en fonction de valeurs portées par les RAM et partagées par les assistantes maternelles

Les objectifs généraux

- Les modes d'organisation doivent être marqués par un esprit de tolérance, de respect et de bienveillance.
- Afin de susciter la confiance, les RAM développent l'approche bienveillante des professionnels, des familles : mode du « vivre ensemble ».
- Les RAM prennent en compte le niveau de responsabilité des assistantes maternelles et des parents.

Les objectifs opérationnels

- **Créer un espace de bien-être et d'éveil :**
 - Proposer un espace aménagé dédié et adapté aux enfants en fonction de leur âge : le RAM est un espace suffisamment grand pour que les enfants puissent s'épanouir à leur rythme.
 - Proposer à l'enfant un lieu où il peut jouer en sécurité tout en ayant les commodités à disposition (soins, dortoirs).
 - Distinguer les espaces « cuisine », « garage », motricité (« toboggan » et « piscine à balles »), espaces manuels, espaces musicaux...
- **Favoriser la sociabilité et les découvertes :**
 - Proposer un lieu d'échanges pour les enfants de différents âges : ouverture sur les autres. Les temps collectifs sont des temps de collectivité. La préparation pour les enfants à l'entrée à l'école est pensée lors des temps collectifs.
 - Proposer un lieu où chacun accède à de nouvelles activités et jeux.
 - Favoriser les échanges et les partages, notamment d'expérience, entre les assistantes maternelles de secteurs scolaires différents et entre les parents qui viennent aux RAM.
 - Venir aux RAM, afin de permettre de sortir du quotidien.
 - Proposer des conférences, des intervenants, des animations en direction des assistantes maternelles, des enfants et des parents.
 - ✓ Proposer des projets s'inscrivant dans une démarche de plaisir : les activités seront proposées par différentes approches pour s'adapter

au mieux aux enfants.

- ✓ Utiliser les RAM et leur richesse : l'espace permanent de découvertes et d'apprentissage (aménagement, professionnalisation, activités, conférences).
- ✓ Favoriser via les RAM favorisent l'entraide entre les professionnels et avec les familles : formation, réseau, partage entre pairs.
- **Proposer des projets qui s'inscriront dans une démarche de plaisir tout au long de l'année :**
 - Mettre en place des activités qui plaisent.
 - Innover, trouver des nouveaux projets suggérés par les assistantes maternelles.
 - Mettre en place des temps conviviaux (réunion accompagnée d'un apéritif dînatoire).
 - Prendre du plaisir à se retrouver.
- **Proposer un espace d'apprentissage :**
 - Favoriser l'autonomie de l'enfant.
 - Développer des activités ludiques et nouvelles.
 - Mettre en place des temps pour développer la motricité.
- **Favoriser l'entraide entre professionnels et avec les familles :**

Les RAM sont des lieux d'échanges et d'écoute important.

Le format actuel est à conserver car il développe l'entraide pendant les temps collectifs avec ou sans les parents. Les parents découvrent ainsi le métier des assistantes maternelles.

Les missions des Relais Assistants Maternelles

Les RAM sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre de la politique petite enfance sur le territoire de Corbas.

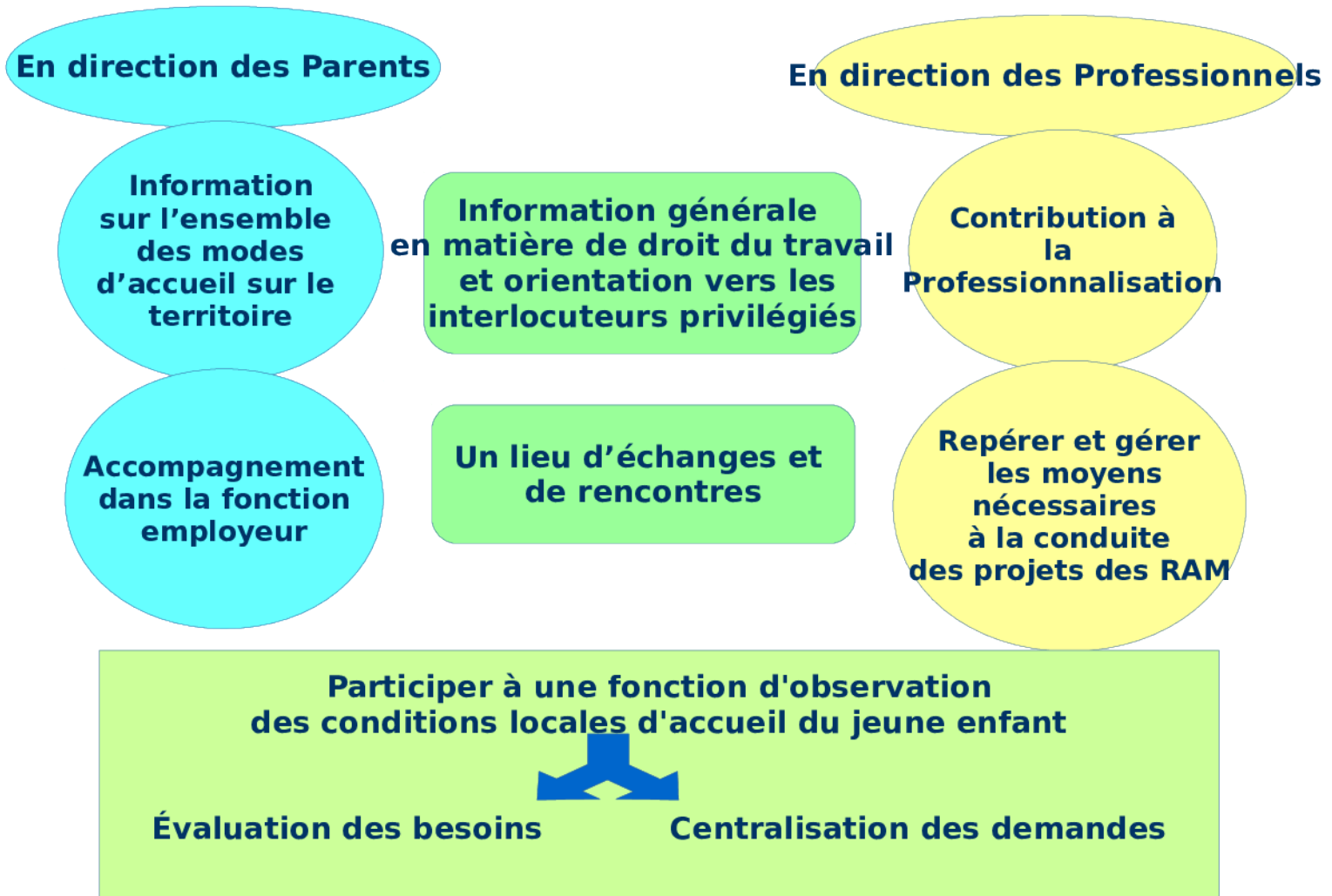
Ils s'adressent :

- **aux professionnels de l'accueil individuel** : aux assistantes maternelles agréées par la Métropole, aux futurs candidats à l'agrément et aux professionnels exerçant au sein du foyer familial dans le cadre de la garde à domicile.
- **aux parents et futurs parents employeurs.**
- **aux enfants âgés de 0 à 6 ans** accueillis et gardés par les professionnels de l'accueil individuel.

Les missions des deux RAM s'organisent en collaboration avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Métropole de Lyon. Cette dernière conserve toutes ses attributions en ce qui concerne l'agrément et le

suivi des assistantes maternelles.

L'agrément des RAM concernant l'autorisation de fonctionnement d'un temps collectif est délivré par les services de la PMI. L'accueil des assistantes maternelles, des parents et des enfants lors des temps collectifs est effectué par les deux animatrices à tour de rôle ou ensemble selon les projets. Le nombre d'enfants ne peut excéder 19, lorsque le temps collectif est assuré par une seule animatrice. Un effectif de 38 enfants est autorisé dans les locaux.



L'implication des Assistantes maternelles aux RAM Sous quelle forme ?

Le Règlement Intérieur

Il est important de la co-construire avec les assistantes maternelles chaque année.

L'aménagement de l'espace

Il est nécessaire que les assistantes maternelles soient associées dans l'aménagement de l'espace chaque année.

Le choix des intervenants

Les assistantes maternelles doivent être associées au choix des intervenants des RAM (qu'il s'agisse des spectacles ou d'autres événements).

Des outils favorisant la participation des assistantes maternelles dans la désignation des prestataires ou intervenants des RAM (entretiens, sondages, tableaux..) doivent également être développés.

Les formations assistantes maternelles

Il s'agit de formaliser la prise en charge des enfants pendant les formations afin de faciliter leur garde et permettre à un maximum de professionnelles de participer aux formations.

Animer un temps collectif

Fixer des temps consacrés aux animations collectives qui seraient animées par des assistantes maternelles.

Ces temps seront prévus tous les trois mois dans le planning mensuel pour permettre d'anticiper les besoins matériels et techniques.

La boîte à idées

Il est question d'installer une boîte à idées dans la pièce de vie.

Les espaces de concertation

La création d'espaces d'échanges avec les assistantes maternelles, permettra que :

- les projets soient concertés et coproduits,
- les évolutions de fonctionnement des RAM soient réfléchis et validés collectivement.

Les RAM organisent deux réunions annuellement afin d'échanger et de définir les différentes actions, projets et thèmes.

5 pistes ont été évoquées :

- **Engager une réflexion collective permanente concernant l'aménagement de l'espace**
- **Favoriser la place des familles et leur participation à la vie du RAM :**
 - Réserver des temps spécifiques aux parents
 - Proposer un goûter pour les parents et les enfants
- **Développer des actions envers les assistantes maternelles :**
 - Proposer plus de formations sur la communes
 - Proposer plus de conférences
- **Impliquer davantage les assistantes maternelles :**
 - Participer au rangement et nettoyage de la salle
 - Respecter le Règlement Intérieur
 - Proposer la garde des enfants présents à d'autres assistantes maternelles
- **Faire évoluer l'organisation des RAM :**
 - Définir les temps d'échanges entre assistantes maternelles
 - Proposer des activités diversifiées
 - Faire intervenir de manière ponctuelle des intervenants extérieurs
 - Permettre aux assistantes maternelles d'animer des temps collectifs (à préciser sur le planning)

Les différents moyens mis en œuvre pour accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation et dans leur activité

Les temps collectifs

Le temps collectif est un temps où les RAM sont ouverts pour des rencontres à plusieurs : enfants, assistantes maternelles et parfois parents, pour échanger et jouer.

Il permet aux enfants de :

- ✓ se familiariser avec la vie en groupe,
- ✓ se confronter à d'autres règles de vie que celles de la maison,
- ✓ trouver des occasions de prendre un peu d'autonomie,
- ✓ réaliser de nouvelles expériences.

La construction du temps collectif est, en soit, un outil mis à la disposition des assistantes maternelles. Chaque année, elles définissent un thème. Les RAM favorisent la découverte d'approches pédagogiques proposées par des prestataires de la petite enfance.

Chacun est acteur de l'organisation :

- ✓ « **faire ensemble** », c'est partager de bonnes idées, et avec de la bonne volonté, créer un moment de plaisir entre enfants et adultes.
- ✓ « **être ensemble** », c'est adopter une attitude bienveillante envers les enfants et les adultes ;
- ✓ Adopter une **attitude respectueuse** ;
- ✓ Garder **l'enfant au centre de la démarche** ;
- ✓ Veiller à la sécurité de tous et rester disponible et à l'écoute des enfants ;
- ✓ **L'animatrice est entièrement disponible** pendant les temps collectifs : cependant pour répondre au mieux aux professionnelles, il est proposé aux assistantes maternelles de prendre un rendez-vous avec l'animatrice référente de leur secteur scolaire.

Le déroulement : les rituels

- A l'arrivée, **chacun choisit son casier, et range ses chaussures. Toutes les affaires de valeur** sont posées à l'entrée de la pièce principale.
- Pour une notion de **repère, un lit sera attribué à chaque enfant qui aurait besoin de dormir.**
- **Les adultes sont invités à s'asseoir pour rassurer les enfants,** c'est leur signifier, par ailleurs, qu'ils peuvent investir et s'approprier le lieu et les activités.
- **Les animations peuvent être proposées par les assistantes maternelles** qui en auront fait la demande avant le 20 du mois précédent, en lien avec l'animatrice afin de le planifier.
- **L'aide des assistantes maternelles dans la mise en place des activités est souhaitée** (rangement, nettoyage). Pour l'apprentissage et la structuration des repères de l'enfant, il est important **d'accompagner dans l'activité comme dans le rangement.** Il est tout aussi important de trouver un espace rangé pour inviter aux jeux.
- Les jeux de société (loto, domino...) et encastremements (puzzles ...) sont à utiliser sur la table, accompagné d'un adulte.
- **« CHUT » : Respecter les temps lectures, les chansons, les activités.**
- Regroupement pour se dire **« au revoir »**, le départ se fait **en chanson.**

La convivialité

- **La bienveillance et le non-jugement envers chaque personne permet le bien-être de tous.**
- **Respecter les besoins** différenciés d'un tout petit et d'un plus grand : une concertation entre adultes permet alors un accompagnement adapté à chaque âge.
- **Le temps du café** reste un moment convivial, le tout est d'éviter qu'il ne prenne trop de place dans la matinée, il se prend sur le comptoir et se prépare à l'arrivée à l'initiative des assistantes maternelles. **Il est proposé pour les temps collectifs de 2h et il est limité à 20 minutes.**

La professionnalisation des assistantes maternelles

Les Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GAPP)

L'analyse de la pratique est un espace où les assistantes maternelles peuvent **échanger autour de leurs difficultés et leurs réussites**.

Il s'agit d'un moment de réflexion partagée qui permet d'appréhender des situations de travail avec plus de recul et/ou un positionnement professionnel. Ce temps d'échange bienveillant permet également d'approfondir des thèmes spécifiques choisis entre elles dans l'objectif d'enrichir leur pratique professionnelle.

Le changement d'intervenant est à prévoir tous les 3 ou 4 ans.

• Les modalités de participation :

- ✓ La ponctualité, l'engagement et la régularité sont de rigueur ;
- ✓ La **bienveillance**, le **non-jugement** et la **confidentialité** sont indispensables à l'harmonie du groupe ;
- ✓ La durée est de 2h/mois, sur l'année renouvelable jusqu'au départ **volontaire** de la participante ;
- ✓ Les enfants accueillis par les participantes doivent obligatoirement avoir bénéficié d'une période d'adaptation et s'engager à fréquenter le relais ;
- ✓ Les participantes s'engagent à aider à l'accueil des enfants de l'autre groupe selon un roulement.

• Prise en charge des enfants pendant le GAPP :

- ✓ Pour assurer le **taux d'encadrement**, pour le bon déroulement des activités et pour le bien-être des enfants ainsi que des adultes : au moins 3 adultes + l'animatrice doivent être présentes ;
- ✓ Pour le **bien-être des enfants** et pour répondre à leurs **besoins de repères** : un même groupe d'aidantes sera privilégié. Un roulement pourrait être établi pour déterminer les personnes aidant les 5 premiers mois, puis les 5 mois suivants.
- ✓ L'organisation et les consignes de l'aidante seront spécifiées dans le **cahier d'aide** de l'analyse de la pratique.

Les autres formations et conférences

Par rapport au projet éducatif, ces formations répondent aux besoins et aux souhaits de professionnalisation des assistantes maternelles.

Les formations financées par les RAM ou par AGEFOS PME peuvent être proposées en semaine ou le samedi, au choix.
Des conférences abordant différents thèmes déterminés par les assistantes maternelles, s'adressent aux professionnelles de la garde individuelle et aux parents.
Pour les réunions, 2 dates seront proposées.

Les temps conviviaux

Divers outils (ateliers, interventions..) sont proposés aux assistantes maternelles lors de temps conviviaux. Les prestataires permettent de nombreuses découvertes.

Ces temps conviviaux ont pour objectif de **rompre l'isolement** des assistantes maternelles.

Les permanences de la PMI

Les deux puéricultrices peuvent utiliser la salle de réunion et un des deux bureaux pour les temps de rencontre avec les assistantes maternelles.

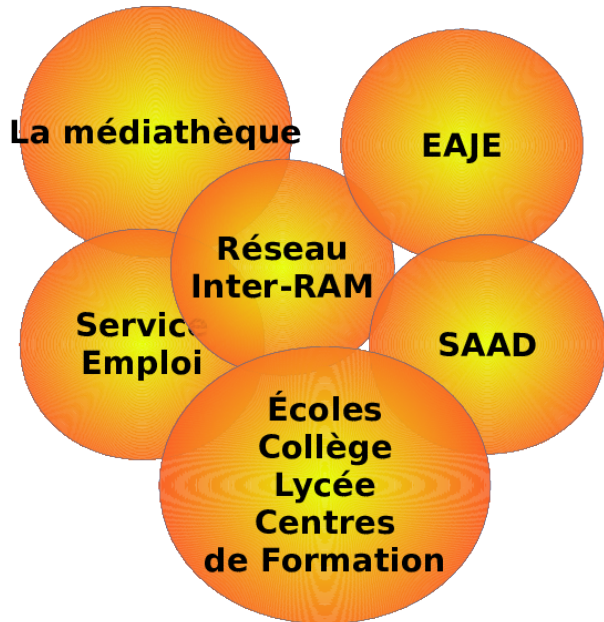
Toute assistante maternelle souhaitant rencontrer les puéricultrices doit avoir proposé aux enfants des temps d'adaptation aux relais.

Un partenariat important pour le développement des projets en faveur du jeune enfant

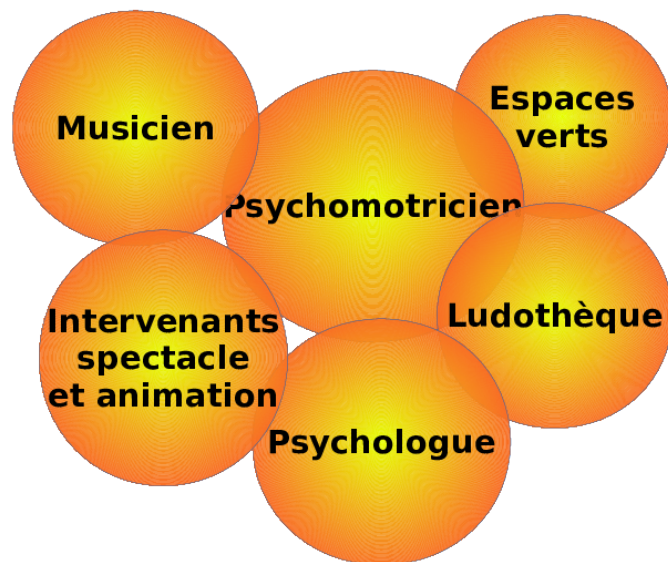
Les RAM ont pour objectif de travailler en transversalité.

Un travail en partenariat est déjà existant entre les différentes structures (culturelles, petite enfance, institution, scolaire) et les différents prestataires.

Développement projets partenariaux



Prestataires



Ce projet éducatif va permettre d'écrire le projet pédagogique de la structure pour les 3 prochaines années.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181206-CCAS_2018DL050-DE

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181206-CCAS_2018DL050-DE